

Séance publique du 2 mai 2006

Délibération n° 2006-3390

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Désignation des représentants de la Communauté urbaine auprès de l'Association des maires du Rhône (AMR)**

service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 avril 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Monsieur Pierre Gandilhon représentait en tant que titulaire la Communauté urbaine au sein de l'Association des maires du Rhône (AMR). Celui-ci ayant démissionné de ses fonctions de conseiller communautaire, il convient de le remplacer ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

Désigne monsieur Gérard Allais en tant que représentant titulaire de la Communauté urbaine au sein du comité directeur de l'Association des maires du Rhône (AMR).

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,